

DECISION No. 1/CII/15 DE LA 102E SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES ACP

DECISION No. 1/CII/15 DE LA 102E SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES ACP

8e SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ACP

Le Conseil des ministres ACP,

- réuni à Bruxelles (Belgique), les 24 et 25 novembre 2015,

VU l'article 7 de l'Accord de Georgetown, relatif au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP ;

VU le paragraphe 38 de la Déclaration de Libreville issue du premier Sommet ACP tenu à Libreville (Gabon) les 6 et 7 novembre 1997, exprimant l'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement à se réunir à intervalles réguliers, et donnant mandat au Conseil des ministres pour prendre les dispositions nécessaires à cet effet ;

VU le paragraphe 71 de la Déclaration de Sipopo et la décision N° 2/XVI/12 du 7ème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement ACP concernant la présentation, lors du 8ème Sommet, des résultats des travaux du groupe de travail du Comité des ambassadeurs et du groupe d'éminentes personnalités, chargés de mener une réflexion sur l'avenir du Groupe ACP ;

AYANT EXAMINE le rapport d'étape du groupe de travail des ambassadeurs sur les perspectives d'avenir du Groupe ACP, contenu dans le document ACP/27/041/13 Rév2, ainsi que le rapport d'étape du groupe d'éminentes personnalités ACP sur l'avenir du Groupe ACP, figurant dans le rapport du Secrétaire général au Conseil (doc. ACP/11/007/13) ;

AYANT EXAMINE, en outre, le rapport du Comité des ambassadeurs au Conseil, en particulier l'annexe relative aux préparatifs du 8e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP (doc.ACP/28/020/15 Rév.1), qui sera axé sur le thème « Repositionner le Groupe ACP pour répondre aux défis du développement durable » ;

NOTANT que, selon le système de rotation en vigueur, il revenait à la région Caraïbes d'abriter le 8e Sommet ACP, mais que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la région Pacifique, a offert d'organiser ce Sommet;

1. APPROUVE avec satisfaction l'offre de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée d'accueillir le 8e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP, du 31 mai au 1er juin 2016 à Port-Moresby ;
2. CHARGE le Comité des ambassadeurs, le Secrétariat ACP et le pays hôte de poursuivre les travaux en cours en vue du 8e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2015.

Hon. Dr. Mamphono KHAKETLA
Ministre des Finances du Royaume du Lesotho, et
Présidente du Conseil des ministres ACP

Tags: [Déclarations](#) ^[1]

URL source: <http://acp.int/fr/content/decision-no-1cii15-de-la-102e-session-du-conseil-des-ministres-acp>

Liens:

[1] <http://acp.int/fr/category/story-type/declarations-0>